

CA
11.9.
voir page 2!

p.B.22.20.3. San Mar. / CA/st

3003 Berne, le 4 septembre 1974

NOTE à M. le Chef du Département

Réouverture d'une
Légation de St. Marin

La République de St. Marin, qui avait accrédité en Suisse, de 1946 à 1954, son ministre plénipotentiaire résidant à Paris, désire depuis de longues années procéder à la réouverture de sa Légation en Suisse. Cette demande a toujours été traitée de manière dilatoire, notamment aussi à l'occasion des visites faites à Berne par le Secrétaire d'Etat de la République, le Professeur Bigi. Au cours de la dernière de ces visites, en mai 1967, le conseil lui avait été donné de nommer des consuls généraux à Genève et à Berne et la promesse faite que St. Marin pourrait, plus tard, accréditer à Berne son représentant diplomatique à Rome.

St. Marin a repris cette idée avec une certaine insistance depuis lors, et propose maintenant l'accréditation du Chef de sa Légation à Paris.

Les relations entre les deux pays ne rendent pas nécessaire l'accréditation d'un représentant diplomatique; du fait de l'union douanière et monétaire entre St. Marin et l'Italie il n'y a pas de questions économiques à traiter sur le plan bilatéral.

Par contre, l'existence d'une Légation de Monaco à Berne nous prive de l'argument de l'exclusion générale de représentation de micro-Etats.

Dans ces conditions, et pour honorer des promesses faites précédemment, nous estimons que le consentement à l'accréditation à Berne du Chef de la Légation de St. Marin à Paris pourrait être donné, tout en exprimant - pour éviter une escalade des demandes de St. Marin - notre désir de voir la solution adoptée rester définitive.

./.

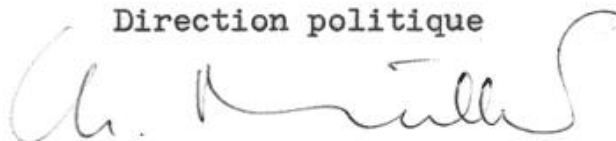


- 2 -

Malgré la vacance de la Légation mentionnée pendant 20 ans, on peut considérer l'accréditation d'un nouveau titulaire comme la simple réouverture d'une représentation existant déjà. Il suffirait donc, à notre sens, de soumettre au Conseil fédéral, le moment venu, la demande d'agrément que devra nous présenter St. Marin dans les formes habituelles.

vu de

Direction politique



Ch. Müller

D'accord Gruber
12.9.74